



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITEE

E/ICEF/1993/AB/L.14
7 mai 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
Comité d'administration et des finances
Session de 1993

DECLARATION DU PRESIDENT DU COMITE DE L'ADMINISTRATION ET
DES FINANCES SUR LA REUNION DU COMITE TENUE AU SIEGE DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES LES 3, 4, 5 ET 7 MAI 1993

I. ORGANISATION DE LA SESSION

1. Le Comité de l'administration et des finances du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) s'est réuni les 3, 4, 5 et 7 mai 1993.
2. L'ordre du jour provisoire publié sous la cote E/ICEF/1993/1/Rev.1 a été adopté par le Comité.

II. PLAN FINANCIER A MOYEN TERME, 1993-1996

3. Le Comité recommande au Conseil d'administration :

D'approuver le plan à moyen terme (E/ICEF/1993/3), résumé dans le tableau 3, à titre de cadre indicatif prévisionnel pour la période 1993-1996, y compris la préparation d'un budget d'un montant maximum de 330 millions de dollars au titre des dépenses afférentes aux programmes à imputer sur la masse commune des ressources, devant être soumis au Conseil à sa session de 1994 (voir tableau 2, rubrique 5). Ledit montant est fixé sous réserve que des ressources soient disponibles et que les prévisions de recettes et de dépenses figurant dans le présent plan demeurent valables.

III. ETATS FINANCIERS FINALS DU SOMMET MONDIAL
POUR LES ENFANTS

4. Le Comité recommande au Conseil d'administration :

D'autoriser le Directeur général à clôturer les deux comptes spéciaux du Sommet mondial pour les enfants (E/ICEF/1993/AB/L.13) en virant les soldes non engagés à la masse commune des ressources comme suit :

Compte spécial pour le Sommet mondial pour les enfants	84 907,59
Compte spécial pour les activités de mobilisation liées au Sommet	<u>37 626,06</u>
Montant total viré à la masse commune des ressources	<u>122 533,65</u>

IV. RAPPORTS FINANCIERS DE L'UNICEF

Le Comité recommande au Conseil d'administration :

D'approuver l'établissement à 2 millions de dollars du montant de la réserve pour les services d'achat (E/ICEF/1993/AB/L.11).

6. Le Comité recommande au Conseil d'administration :

De prendre note des documents suivants :

a) Le rapport financier et les états financiers intérimaires pour l'année terminée le 31 décembre 1992, première année de l'exercice biennal 1992-1993 (E/ICEF/1993/AB/L.7);

b) Le rapport au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) concernant les mesures spécifiques qui ont été prises pour donner suite aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes (E/ICEF/1993/AB/L.3);

c) L'examen de l'excédent des dépenses et des soldes inutilisés concernant les projets achevés financés à l'aide de fonds supplémentaires (E/ICEF/1993/AB/L.10);

d) Le rapport financier et les états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1991 et le rapport du Comité des commissaires aux comptes [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-septième session, Supplément No 5B (A/47/5/Add.2)];

e) Le rapport du CCQAB sur le rapport financier et les états financiers vérifiés de 1991 et le rapport du Comité des commissaires aux comptes relatifs à l'UNICEF (A/47/500).

V. BUDGET D'ADMINISTRATION ET D'APPUI AUX PROGRAMMES : PROJET DE BUDGET REVISE POUR LA PERIODE 1992-1993 ET PROJET DE BUDGET POUR LA PERIODE 1994-1995

7. Le Comité recommande ce qui suit :

Projet de résolution 1

Budget d'administration et d'appui aux programmes
pour l'exercice biennal 1992-1993

Le Conseil d'administration

Note une réduction dans le budget approuvé de 4 millions de dollars,

Décide d'approuver les montants révisés ci-après pour le budget d'administration et d'appui aux programmes de l'exercice biennal 1992-1993 :

	<u>En dollars</u>
Catégorie 1 a) Dépenses de personnel recruté sur le plan international	121 019 578
Catégorie 1 b) Dépenses de personnel recruté localement	106 762 362
Catégorie 2 a) Frais généraux de fonctionnement : siège	77 735 643
Catégorie 2 b) Frais généraux de fonctionnement : bureaux extérieurs	71 128 031
Catégorie 3 Frais d'emballage et d'emmagasinage	<u>10 308 693</u>
Montant total des dépenses	<u>386 954 307</u>

Projet de résolution 2

Montants révisés des recettes afférentes au budget d'administration
et d'appui aux programmes pour l'exercice biennal 1992-1993

Le Conseil d'administration

Décide d'approuver les montants révisés ci-après en ce qui concerne les recettes afférentes au budget d'administration et d'appui aux programmes de l'exercice biennal 1992-1993 :

	<u>En dollars</u>
a) Montants recouverts au titre des activités d'emballage et d'emmagasinage	20 000 000
b) Contributions des gouvernements bénéficiaires aux dépenses budgétaires locales	1 850 000
c) Autres recettes	<u>13 150 000</u>
Montant total des recettes	<u>35 000 000</u>

Projet de résolution 3

Budget d'administration et d'appui aux programmes pour
l'exercice biennal 1994-1995

Le Conseil d'administration

Approuve le projet de résolution publié sous la cote E/ICEF/1993/CRP.38.

Projet de résolution 4

Recettes afférentes au projet de budget d'administration et
d'appui aux programmes pour l'exercice biennal 1994-1995

Le Conseil d'administration

Décide d'approuver les recettes ci-après au titre du budget
d'administration et d'appui aux programmes pour l'exercice biennal 1994-1995 :

	<u>En dollars</u>
a) Montants recouvrés au titre des activités d'emballage et d'emmagasinage	16 000 000
b) Contributions des gouvernements bénéficiaires aux dépenses budgétaires locales	1 850 000
c) Autres recettes	<u>8 150 000</u>
Montant total des recettes budgétaires	<u>26 000 000</u>

VI. BUDGETS DES PROGRAMMES FINANCES A L'AIDE DES FONDS D'ACTION
GENERALE : BUDGET REVISE DE L'EXERCICE BIENNAL 1992-1993
ET BUDGET POUR L'EXERCICE BIENNAL 1994-1995

8. Le Comité recommande au Conseil d'administration :

D'approuver les projets de résolution contenus dans le document
E/ICEF/1993/CRP.39.

VII. STRATEGIE CONCERNANT LES LOCAUX A USAGE DU BUREAU
POUR LE SIEGE

9. Le Comité recommande au Conseil d'administration :

D'approuver le projet de résolution publié sous la cote
E/ICEF/1993/CRP.40.

VIII. SCHEMA D'UNE ETUDE ORGANISATIONNELLE DE LA STRUCTURE
ADMINISTRATIVE ET DE GESTION AU SIEGE DE L'UNICEF

10. Le Comité recommande au Conseil d'administration :

D'approuver le projet de résolution publié sous la cote
E/ICEF/1993/CRP.37.

IX. OPERATION CARTES DE VOEUX ET ACTIVITES CONNEXES :
PLAN DE TRAVAIL ET PROJET DE BUDGET POUR 1993

11. Le Comité recommande au Conseil d'administration :

D'approuver le projet de résolution publié sous la cote
E/ICEF/1993/CRP.34.

X. OPERATION CARTES DE VOEUX ET OPERATIONS CONNEXES :
RAPPORTS FINANCIERS

12. Le Comité recommande au Conseil d'administration de :

Prendre note des documents suivants :

a) Le rapport provisoire de l'opération Cartes de voeux pour la période allant du 1er mai 1992 au 30 avril 1993 (E/ICEF/1993/AB/L.4);

b) Le rapport financier et les comptes pour l'année terminée le 30 avril 1992 (E/ICEF/1993/AB/L.5 et Corr.1).

XI. DECLARATION DE LA PRESIDENTE DE L'ASSOCIATION MONDIALE
DU PERSONNEL DE L'UNICEF

13. Le Comité a entendu en l'apprécient la déclaration de la Présidente de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF qui a évoqué les préoccupations du personnel.
